



TRÉON

Informations Municipales

Points d'apport volontaire

Afin de faciliter l'accès aux écoles et le stationnement, la municipalité a procédé au déplacement des containers d'apports volontaires initialement installés rue Lucien Rialet.

Dorénavant l'accès aux containers se fait par la rue du parc.



Le scrutin pour les élections européennes se déroulera en un seul tour le dimanche 26 mai 2019.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Compte tenu du grand nombre de listes candidates, le bureau de vote sera délocalisé à la salle des fêtes.

A l'occasion de l'organisation des élections européennes, de nouvelles cartes d'électeur sont en cours de distribution. Le jour du scrutin cette carte vous sera demandée (pensez à la signer) ainsi qu'une autre pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire...).



A l'occasion de la commémoration du 8 mai 2019, la municipalité a décidé de mettre à l'honneur 9 anciens combattants ayant servis lors des conflits en Afrique du Nord.



Les 9 récipiendaires ci-dessous se sont vu décerner la médaille de la commune de Tréon et ont reçu le titre de « citoyens d'honneur » :

- Monsieur Daniel PERRIN
- Monsieur André HERBEZ
- Monsieur Bruno LEFEBVRE
- Monsieur Jean COUTURIER
- Monsieur Gille MAMOUX



- Monsieur Claude BELLUAU
- Monsieur Michel BOUFFINIER
- Monsieur Gaston PRESSE
- Monsieur Jean DARNEL





Marthe et Paul COCHÉ dirigeaient le préventorium « La santé de l'enfance » situé au château de Beaurouvre, à Blandainville (Eure-et-Loir).

Industriel et ancien prisonnier de la Guerre de 1914-1918, Paul COCHÉ et son épouse Marthe défendaient des idées d'égalité sociale qui les amenèrent à ouvrir l'établissement pour accueillir des enfants parisiens qui avaient besoin de grand air et d'une bonne nourriture, envoyés par la Fédération Mutualiste de la Seine, une caisse d'assurance sociale regroupant divers organismes d'entraide.

Henri et André HERSCOVICI, 11 et 9 ans, deux frères d'origine juive, y avaient été envoyés pour y passer les grandes vacances de l'année 1942.

Samuel et Rose HERSCOVICI habitaient avec leurs enfants 182, rue de Charenton dans le 12ème arrondissement de Paris. Samuel HERSCOVICI s'était engagé dans l'armée française en 1940 puis avait choisi la clandestinité.



Après quelques semaines au préventorium, une voisine, Madame ROBY, informe les deux garçons que leur maman, Rose née WASSERMAN le 1^{er} janvier 1905 à Tiszalök (Hongrie), et leurs deux petites sœurs, Georgette, née le 18 février 1938 à Paris, et Claudine, née le 28 décembre 1940 à Paris, ont été arrêtées et les avertissant de ne pas rentrer chez eux.

Rose, 37 ans, Georgette, 4 ans, et Claudine, 2 ans, seront déportées sans retour de Drancy à Auschwitz le 25 septembre 1942 par le convoi n° 37.

Marthe et Paul COCHÉ décidèrent alors de garder les deux garçons et les hébergèrent jusqu'à la Libération.

Avec eux étaient aussi cachés une quinzaine d'autres enfants juifs ainsi qu'une surveillante juive, Lily KAMINSKI.

Leur fille, Paulette COCHÉ, 20 ans, s'occupait du secrétariat de l'établissement et se souvient que ses parents cachaient en plus des réfractaires du STO. Ils avaient aussi adopté un petit orphelin espagnol abandonné au cours de la Guerre d'Espagne. Les enfants du préventorium ne manquaient pas de nourriture, fournie par l'exploitation agricole du château et les fermes avoisinantes, le tout complété par des tickets d'alimentation attribués par la Préfecture de Chartres. Les petits juifs ne subirent aucune discrimination et furent traités comme les autres pensionnaires, grâce à la générosité et l'humanisme de leurs directeurs qui leur sauvèrent la vie.

Le 5 mai 2003, Yad Vashem a décerné à Marthe et Paul COCHÉ le titre de Juste des Nations.

Marthe COCHÉ a résidé à la fin de sa vie chez son fils à Tréon. Elle décède le 27 août 1972 et repose au cimetière communal.

Madame Marthe COCHÉ a été honorée lors de la Cérémonie du 8 mai 2019.



Un peu d'histoire...

*Les commerçants et artisans de Tréon jusqu'en 1945
d'après M. Pierre Torcheux - doyen de Tréon*

*Madame Charpentier
20 rue de Châteauneuf*

-----oOo-----

Madame Charpentier et ses deux filles s'occupaient du café et de la salle de réunion, car souvent des clients attendaient en buvant un verre. Ici c'était l'arrêt du car Renault qui faisait le Paris-Senonches, aller et retour deux fois par jour dans chaque sens, service régulier 7 jours / 7. Cela jusqu'à la fin de l'année 1939. Remise en état des socs de brabant, de versoirs et autres outillages.

*Monsieur COLIN René
37 rue de Châteauneuf*

-----oOo-----

Jeune homme tranquille et sérieux.

Réparation automobile. Il monte son atelier dans la remise de Madame Secomte.

À la déclaration de la guerre le dimanche 3 septembre 1939, malheureusement c'est la mobilisation générale et René est rappelé sous les drapeaux. Fait prisonnier de guerre en 1940, il ne reviendra qu'en 1945.

Il reconstitue son atelier cette fois chez Monsieur Foiret Fernand pour avoir plus d'espaces et ça repart à nouveau. Ses clients sont satisfaits de ses services, mais il arrête toutes activités en 1951.

*Monsieur DAGRON Constant
38 rue de Châteauneuf*

-----oOo-----

Charron. Réparation de charrettes, brouettes, roues, etc. . .

À l'époque ce monsieur déjà très âgé travaillait toujours. Pour cet homme le temps de la retraite n'était sans doute pas prévu.

**Les SAPEURS POMPIERS
de DREUX
recherchent**

**DES ÉPAVES DE
VÉHICULES ROULANTS
pour leurs manœuvres**

Prise en charge GRATUITE
de l'enlèvement et des formalités
administratives (carte grise et certificat
de non gage à fournir)

Tél : 02 37 62 57 30

**KERMESSE
DES ÉCOLES**



La kermesse des écoles se déroulera le
vendredi 14 juin 2019 à partir de 18h.
Spectacle des enfants, animations, jeux et
restauration sur place.

Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par
procuration. Cela signifie qu'un autre électeur de la même
commune, qu'il a lui-même choisi, vote à sa place. L'électeur choisi
doit voter selon les consignes données par l'électeur absent.
L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la
procuration au plus tôt auprès de la gendarmerie, du
commissariat de police ou du tribunal.